



SEJOURS CORSE 2012

Ligue Corse FFCT

Bulletin d'Inscription

A adresser à : Mr Colombani Gérard
Cyclo Corsica Tour Immeuble Orazzi Bat A2 20090 Ajaccio.

ITINERANT 10 JOURS / PRIX DU SEJOUR : 980 EUROS

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Club FFCT N° : Licence N° :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Tél Fixe : Portable :

E mail :

Inscription au séjour : **« TOUR DE CORSE »**

Dates : Du au 2012

Je souhaite une chambre : Double Twin : (à 2 lits)

A partager avec :

Je suis : Pédalant Non pédalant

Merci de joindre la photocopie de la licence de l'année en cours.

Règlement : Uniquement par chèque bancaire.
Acompte de : 350 Euros à joindre au bulletin d'inscription.
A l'ordre de la FFCT

Aucun chèque ni bulletin d'inscription ne doit être envoyé directement à la Fédération.
Ceux-ci doivent être envoyés impérativement à l'organisateur.
(Chèques à l'ordre de la FFCT)

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les tarifs imprimés dans la missive et dans la brochure de la FFCT. Ainsi que des conditions générales et particulières de vente qui font partie intégrante de la présente réservation. Je certifie exacts les renseignements fournis.

Date : Signature :

Les inscriptions sont effectives qu'a la réception du bulletin complété accompagné de l'acompte et de la photocopie de licence FFCT de l'année en cours, et par la suite de l'année du séjour.

ASSURANCE. Le mini braquet ne garantissant pas les dommages corporels ni le rapatriement en conséquence la formule petit ou grand braquet est obligatoire pour s'inscrire à un séjour FFCT

ANNULATION ET BAGAGES :

Une assurance annulation vous est proposée voir les conditions dans la brochure « Séjours et voyages de la FFCT » et faire la demande du formulaire. N° d'agrément tourisme, AG 004020001 garantie financière BNP Imm. Le Sémaphore 6 8 rue André Voguet 94 200 Ivry sur Seine.

Assurance responsabilité professionnelle MMA 10 rue Alexandre Oyon. 72000 Le Mans.

Nota / Le dossier séjour vous parviendra environ 2 mois avant votre venue en Corse.

Les accompagnants au séjour doivent impérativement être licenciés FFCT.